

Le Gouvernement annonce 1 milliard d'euros pour le logement et la ville durable : un bon début pour la relance du marché immobilier

Jean Castex a annoncé qu'un milliard d'euros allait être affecté pour le logement et la ville durable, sous forme d'appel à projets locaux ou d'augmentation de l'enveloppe allouée au fonds pour la reconversion des friches industrielles. Pour Cafpi, cette annonce est un bon présage pour la relance du marché immobilier, mais doit s'accompagner de mesures complémentaires pour faciliter l'accès aux financements.



« Le fonds friche du plan de relance sera bénéfique pour le marché de la construction de logements, qui pourra profiter de ce foncier à nouveau disponible pour répondre aux besoins de nouveaux logements », commente Philippe Taboret, directeur général adjoint de Cafpi.

Cette annonce est un premier pas dans la relance du marché immobilier...

« Mais si nous souhaitons que la chaîne de l'immobilier ne soit pas rompue, il faudra offrir un logement à tous les acheteurs, qu'ils soient primo ou secundo-accédant ou investisseurs locatifs... La maîtrise de la tension sur les prix immobiliers va de pair avec la relance de la construction et passera par la révision des dispositifs à l'accession (Pinel étendu, PTZ dopé, baisse des droits de mutation ou le retour des APL accession). En parallèle, l'accès au crédit immobilier devra être facilité, et certains critères, comme le taux d'usure, devront être révisés, sans quoi de nombreux projets immobiliers ne pourront aboutir, notamment pour les ménages les plus modestes », conclut-il.

Dans la continuité de cette annonce, la mise en place de la commission présidée par François Rebsamen est louable et son objectif étant de faciliter la délivrance des permis de construire devrait permettre de relancer le marché du neuf qui est à la peine, avec seulement 384 300 logements autorisés à la construction entre mars 2020 et mars 2021, soit 71 200 de moins qu'au cours des douze mois précédents (- 15,6 %). En revanche, il faudra attendre la rentrée pour définir les contours de ces recommandations qui devront prendre en compte les avis des professionnels du secteur et des acteurs locaux. « Nous suivons de près cette annonce et son évolution. Si rien n'est fait, la crise du logement va s'aggraver, notamment dans les zones tendues où le rapport offre/demande est le plus déséquilibré », ajoute Philippe Taboret.

Sur ce point, Emmanuelle Wargon, la ministre du Logement, ne se trompe pas en expliquant dans une interview accordée à la Tribune que « nous rencontrons bien plus un problème d'offre qu'un problème de demande, les particuliers et les investisseurs étant toujours présents ». Mais pour Philippe Taboret, c'est la demande qui conditionne l'offre et dans ce sens « il faut aider les primo-accédants et préserver leur attrait pour la pierre, et faciliter l'aboutissement de leurs projets, car ils représentent le moteur du marché immobilier ».

Fax: 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

CAFPI en bref:

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 240 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2020, CAFPI a finalisé 32 600 dossiers, pour 7,5 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).

Fax: 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

Fax: 01 69 51 18 18 - p.taboret@cafpi.fr